Image not found or type unknown

Mise en demeure par organisme banquaire

Par **noemi5_old**, le **05/08/2007** à **13:49**

bonjour,
j ai une dette de 4692.49€ a un organisme banquaire depuis 2002 .cette dette fait suite a un cheque que j ai deposé (d un particulier) qui a été mis sur mon compte . Je l ai donc retiré au distributeur puisque pour moi le cheque etait encaissé . Malheureusement , deux jours apres on m a informé que le cheque avait été refusé (alors qu il a été credité sur mon compte !) et on m a demandé de regler ma dette !
j ai recu une lettre de mise en demeure de la part d un cabinet d huissier(service recouvrement) en fevrier 2004 . J ai regler par mandat 1000€ en fev 2004. depuis j'ai changé d adresse et je n ai jamais plu rien recu .
il n y a donc pas eu de commandement de payer .
Y a t il un delai pour m assigner en justice sur cette dette ?
Ma dette va t elle s effacer au bout de 30 ans ?
merci d avance .
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés